

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

Les voûtes à semi-articulations en béton armé. — Le pont d'Amélie-les-Bains. — Economie — Un concurrent redoutable aux allumettes. — Le briquet pyrophorique d'Auer. — Une étincelle s. v. p.

La construction des ponts en béton armé semble devoir comporter l'établissement de voûtes rigides, ne formant qu'un seul bloc, des culées à la clef. C'est ainsi que ces ouvrages furent établis à l'origine et jusqu'à ces derniers temps. Mais, on conçoit qu'une voûte ainsi constituée est soumise à des efforts intérieurs dus au retrait du béton et aux différences de température, qui, toujours difficiles à évaluer, sont en outre susceptibles de déterminer des fissures dans les masses rigides qui s'opposent aux déformations.

On a donc songé récemment à appliquer aux voûtes en béton armé le système des articulations utilisé couramment dans les arcs métalliques. Toutefois, comme le béton bardé de fer participe à la fois des constructions en maçonnerie et des ouvrages en métal, ces articulations ne sont en réalité que des semi-articulations formant des joints flexibles plutôt que des axes de rotation.

Ils jouent cependant le même rôle en permettant à l'arc de se déformer librement et offrent également l'avantage de pouvoir déterminer le point d'application exact des efforts résultants qui doivent passer nécessairement par l'axe d'articulation.

L'ouvrage comporte alors deux demi-voûtes articulées aux naissances et à la clef. De pareilles articulations s'obtiennent en ménageant, tout le long du joint, des gorges supérieure et inférieure qui entament profondément l'arc en béton et ne laissent que l'épaisseur nécessaire au logement de l'armature flexible dont les barres de fer se croisent sur la ligne d'articulation.

Ce système a été mis en œuvre, pour la première fois, dans la construction de la voûte en béton armé qui recouvre une partie du canal Saint-Martin à Paris, sur 243 mètres de longueur ; on a pu ainsi réaliser, pour le prix de 575.000 francs, un projet qui aurait coûté plus d'un million, s'il avait été exécuté en maçonnerie.

Depuis l'achèvement de ce travail, de nouvelles applications de ce système ont été exécutées et, parmi celles-ci, l'une des plus intéressantes concerne la construction en béton armé du pont d'Amélie-les-Bains, dans les Pyrénées-Orientales.

Cet ouvrage a été édifié au-dessus de la vallée du Tech, qui sépare la station balnéaire de la gare de chemin de fer desservant cette localité. La portée de l'arc est 1,5 fois plus grande que celle de la voûte du canal Saint-Martin, qui n'était que de 27 m. 50, car la distance horizontale entre les naissances atteint 42 mètres. Cet arc ne repose pas directement sur les culées, qui sont distantes de 46 mètres, mais sur des consoles de 2 m. 50 de saillie, destinées à réduire d'autant la portée effective et, par suite, la valeur des moments fléchissants dans les diverses sections de la voûte.

Les armatures des joints sont formées, comme dans l'ouvrage précité, par des faisceaux de 4 barres rondes juxtaposées et distantes de 0 m. 15, d'axe en axe, les uns des autres.

Les barres d'un même faisceau ne sont pas dans le même plan, mais se croisent en éventail sur l'axe d'articulation, de manière à mieux uniformiser la pression dans le béton de la voûte. Ces barres, de 24 millimètres d'épaisseur, pénétrant dans le béton de 1 mètre, de part et d'autre du joint flexible.

Les demi-voûtes, dont l'épaisseur maximum de 0 m. 70 va en décroissant jusqu'à 0 m. 50 aux naissances et 0 m. 45 à la clef, supportent le tablier par des palées en béton armé, distantes de 3 m. 20 d'axe en axe et composées de cinq montants rectangulaires entretoisés par des pièces horizontales en béton armé, vers le milieu de leur hauteur. Les palées voisines de naissance, qui s'élèvent de 4 mètres au-dessus des reins de la voûte, sont en outre entretoisées par des croix de Saint-André.

Les tympans de l'ouvrage sont ainsi complètement évidés, sauf dans la partie voisine de la clef qui ne présente pas d'élégissement, et dont la hauteur se réduit finalement à l'épaisseur du tablier qui vient reposer sur la voûte même en ce point.

\*\*

Le tablier, en béton armé, a 6 m. 60 de largeur entre gardes-corps ; il comporte deux trottoirs de 1 m. 05 et une chaussée de 4 m. 50. Ce tablier est, comme d'ordinaire, formé d'une dalle continue sur toute la longueur d'une demi-voûte et est renforcé par des poutrelles longitudinales qui reposent directement sur les montants des palées, et d'autres transversales qui contribuent à la rigidité et au contreventement de l'ensemble.

Il est nécessaire que chacun des demi-tabliers soit libre de suivre les mouvements de la voûte, sans s'y opposer et sans en éprouver de déformations sensibles. A cet effet, l'appui de la plate-forme, sur les culées, est constitué par un plan horizontal où sont placés trois rouleaux en acier, de 40 millimètres de diamètre, sur lesquels peut glisser l'extrémité des demi-tabliers.

Du côté de la clef, ceux-ci sont séparés par un intervalle correspondant à la gorge du joint flexible, et le vide ainsi réservé pour leur déplacement a été recouvert par une tôle de 7 millimètres, que surmonte l'empierrement de la chaussée.

Après son achèvement, l'ouvrage a été soumis aux épreuves réglementaires. Pour les surcharges fixes, on a employé des sacs de sable ; pour les charges roulantes, on a utilisé quatre rouleaux à vapeur, pesant chacun 18 tonnes, que l'on a disposés de manière à obtenir le moment maximum sur les différentes parties du pont. La plus grande flèche ainsi constatée a été de 5 mm. 1, et elle a entièrement disparu après l'épreuve. On a fait ensuite passer trois rouleaux à la fois, aux allures les plus rapides possibles, et la flèche a atteint seulement 3 mm. 3, sans persister aucunement après le passage des charges roulantes.

Le coût total de cet ouvrage s'est élevé à 51.100 francs, soit un prix de revient de 168 francs par mètre carré. Les projets présentés concurremment atteignaient un prix notablement supérieur, et le plus économique d'entre eux se montait encore à 65.000 francs. Il en résulte donc que l'emploi du système des semi-articulations est susceptible de procurer une économie de 24 % environ sur les systèmes à voûte rigide de même construction.

Dans l'ouvrage dont il s'agit, les frais d'établissement des semi-articulations ont été de 31 fr. 80 par mètre courant, ce qui, pour les trois articulations, forme une dépense totale de

630 francs, représentant 1,29 % seulement du coût total de la construction.

On voit donc qu'un pareil système est destiné à rendre de réels services dans un grand nombre d'applications. Il est certain, en effet, que les joints flexibles présentent tous les avantages que l'on obtient des arcs métalliques articulés, et qu'avec une sécurité égale ils sont capables de fournir une réelle économie puisqu'on supprime, par ce dispositif, les résistances correspondant aux forces qui s'opposent, dans les systèmes rigides, aux déformations naturelles de l'ouvrage.

\*\*

Lorsque l'éclairage électrique industriel apparut pour la première fois sous la forme de filaments de charbon incandescents, on put croire que l'ère des allumettes de la Régie était définitivement close. Pourtant, on s'aperçut aussitôt que l'on ne pouvait allumer sa pipe, son cigare ou sa cigarette, au corps rougi à blanc mais enfermé dans l'ampoule de verre inaccessible.

De telle sorte que le résultat le plus net de l'apparition de la lumière électrique a été fort probablement de rendre les allumettes plus indispensables que jamais, puisqu'elle tend à supprimer de plus en plus les lumières à feu nu qui pouvaient servir d'allumoirs.

Cependant, un nouvel ennemi vient encore menacer l'existence de ces pauvres allumettes phosphorées, dont on a dit tant de mal et qu'on n'avait encore jamais pu remplacer. Il s'agit de briquets pyrophoriques, que l'on commence à voir dans les mains de quelques fumeurs privilégiés.

Tout le monde connaît le vieux briquet, dans lequel l'étincelle, jaillissant du choc d'un silex et d'une pièce de fer, pouvait allumer des matières inflammables. Cet antique moyen, dont se servait mon ami Pierrot pour allumer le feu dans sa cuisine, était quelque peu démodé, mais il semble devoir reprendre un regain d'actualité, par suite de la nouvelle invention du D<sup>r</sup> Auer, le même qui a inventé la lumière à incandescence par le gaz, au moyen des manchons qui portent son nom.

Le plus curieux, c'est que la substance pyrophorique dont se sert l'illustre docteur est une de celles qui rentrent dans la composition de la matière incandescente de ses manchons. On sait que cette matière se compose d'oxydes de métaux rares, que l'on appelle le thorium et le cerium. Or, les minerais dont on extrait le premier corps laissent des résidus considérables de terres cériques dont on n'avait pu trouver l'utilisation jusqu'à ce jour. On avait cependant extrait le cerium et les autres métaux analogues de ces résidus en traitant leurs composés chlorés par électrolyse dans des fours électriques ; mais, bien que ces métaux, et le cerium notamment, s'enflamment à une température inférieure à 200 degrés, on n'avait pu en faire une utilisation industrielle.

\*\*

C'est en 1906 que le D<sup>r</sup> Auer imagina de former un alliage des métaux cériques avec le fer ; il obtint un corps d'une grande dureté qui, sous l'action d'un choc relativement faible, dégage des étincelles très vives et douées d'une très haute température. Dès lors, le briquet pyrophorique était inventé, et le D<sup>r</sup> Auer vendait son brevet, au prix de 750.000 francs, à la Société du Pyrophor-Metall de Cologne.

Ces briquets, de formes très diverses, comportent généralement un étui, renfermant une petite lampe à essence et un bâtonnet pyrophorique fixé à l'intérieur du couvercle ; le tout est complété par une pièce d'acier à arête vive. En frottant le corps cérique contre cette pièce, on en tire des étincelles qui produisent l'allumage de la petite lampe. On a combiné des briquets automatiques, dans lesquels une came vient frapper le frotteur et fait jaillir l'étincelle au moment où l'on ouvre le couvercle de l'étui.

On conçoit qu'un pareil briquet doit se prêter aux applications les plus diverses. Il a déjà été adapté à l'allumage

automatique des becs de gaz, à Leipzig et à Berlin notamment, et l'instant n'est pas éloigné où l'on allumera un bec de gaz, en ouvrant le robinet, comme on allume une lampe électrique en tournant le commutateur.

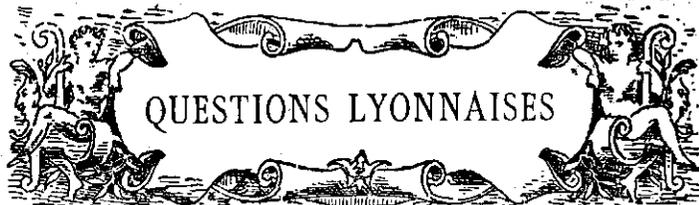
D'autres alliages ont été imaginés pour concurrencer le métal Auer, notamment celui de Kunheim, qui est formé d'une combinaison de cerium et de magnésium. Mais l'alliage Auer est le plus dur et le plus résistant ; sa densité est de 6,5 à 7 et il n'est pas altérable à l'air.

Nous ne croyons pas que le briquet pyrophorique, breveté à l'étranger, soit encore admis en France, car il porterait atteinte au monopole des allumettes ; nous serons donc condamnés, longtemps encore, à user nos fonds de culottes pyrophoriques sur les bâtonnets phosphoreux de la Régie, jusqu'à ce que le Roi Monopole ait daigné ouvrir nos frontières aux briquets d'acier, moyennant une taxe honnête, qui ne pourra moins faire d'ailleurs que de doubler le prix de l'appareil.

Actuellement, le prix du briquet automatique est, en gros, de 1 fr. 60, à l'étranger ; on peut donc espérer qu'il sera possible d'en avoir bientôt au prix de 3 francs à 3 fr. 50, ce qui représente déjà un nombre respectable d'allumettes.

Alors ces dernières passeront à l'état fossile, et le fumeur dépourvu d'allumettes ne vous arrêtera plus dans la rue en vous disant : « Seriez-vous assez aimable pour me donner un peu de feu ? », mais simplement : « Une étincelle, s'il vous plaît ? »

DARYMON.



### LA TRANSFORMATION FUTURE DU QUARTIER DE CUSSET

L'installation récente d'un aérodrome à l'extrémité est des communes de Villeurbanne et de Cusset, près du lieu dit de la « Poudrette », a ramené à l'ordre du jour la question de l'amélioration des voies publiques dans cette partie de l'agglomération lyonnaise.

Le projet de prolongement du cours Emile-Zola, déjà adopté en principe depuis de longues années, projet qui est la base de toute transformation de la banlieue en cause, a donc été repris et nous croyons savoir que l'on se préoccupe sérieusement de sa réalisation.

On sait qu'il s'agit de joindre le terminus actuel, à l'angle des rues du Quatre-Août et Neuve-des-Charpennes, au carrefour formé par la route de Crémieu et le chemin du Cimetière, près de la nécropole de Cusset et non loin de l'hippodrome de la Société Sportive du Rhône.

Il est évident que la nouvelle percée contribuerait largement à la mise en valeur de ce quartier appelé au plus brillant avenir et qui se développe déjà dans de grandes proportions, grâce à sa proximité de l'usine de Jonage, qui a attiré une foule d'industries autour d'elle, et à sa situation relativement attrayante, le vallonnement de Cusset et la vue étendue qu'on y découvre formant un agréable contraste avec la plaine monotone des environs immédiats.

Mais il serait absolument indispensable de ne pas se borner à la création de ce nouveau boulevard ; un plan complet d'alignement devra être établi, si l'on ne veut pas compromettre les extensions futures.

Or, le programme le plus rationnel serait de dégager en même temps toute l'étendue comprise entre les routes de Vaulx-en-Velin et de Crémieu, c'est-à-dire Cusset le Bon-Coin,

les communications présentes étant d'ailleurs difficiles dans le sens nord-sud et le nouvel hôpital formant pour ainsi dire un îlot isolé et perdu au milieu des terres, sans dégagement suffisant.

Dans cet ordre d'idées, nous préconiserions l'établissement d'une avenue perpendiculaire au cours Emile-Zola prolongé et joignant le chemin du Cimetière (c'est-à-dire la porte de la fortification, près de l'usine de Jonage) au carrefour formé par les routes de Crémieu et de Frédéric-Fays, en passant en face dudit hôpital. Cette avenue pourrait même être poussée ultérieurement jusqu'à la route de Genas, en reliant de la sorte, d'une façon directe, les communes de Vaulx-en-Velin, Cusset, Villeurbanne et Bron.

Enfin, des rues secondaires devraient compléter l'échiquier pour la mise en valeur rationnelle et à peu de frais, pendant qu'il est encore temps, de ce plateau secondaire des balmes viennoises, qui convient si bien à l'établissement de nouvelles constructions, maisons de rapport ou villas entourées de verdure.

En tout cas, nous montrerons prochainement, par un schéma, quels pourraient être les alignements à prévoir pour répondre aux desiderata que nous venons d'exposer.

SINED.

## REVUE DES CHANTIERS

A travers les rues, récemment tracées, du vaste carrefour qui se trouve devant la nouvelle gare des Brotteaux, un mouvement assez intense s'accomplit en ce moment. Ce ne sont que transports et déchargements de matériaux de toutes sortes, enlèvements de terre, un charroi considérable, et dans les chantiers çà et là dispersés l'animation n'est pas moins vive. Déjà quelques façades s'élèvent, tandis qu'on se hâte d'entreprendre les différents travaux de l'intérieur, qu'on finira probablement cet hiver. On cherche à couvrir le plus tôt possible, de façon à éviter la plus minime interruption. En mars s'ouvrira l'hôtel Piolat; cette ouverture annoncée s'effectuera à l'heure dite, quoiqu'il en coûte d'efforts, de surmenage même, pour arriver. Aussi, chaque jour, les chantiers sont-ils visités par les architectes; et les entrepreneurs, forcés d'aller vite, pressent les ouvriers, en augmentent le nombre, aussitôt que cela est possible. Enfin, un nouveau quartier sera bientôt créé. Voilà l'impression ressentie. Quant aux appréciations sur l'aspect et la valeur architecturale, elles ne peuvent encore être émises.

Au nouveau Lycée se constate la même hâte, tantôt plus, tantôt moins accentuée, à cause de la nécessité de mener de front sur une telle étendue l'ensemble des travaux. Pendant quelque temps, trois chefs de chantier conduisaient cent vingt ouvriers; puis le nombre vint à diminuer, pour s'accroître ensuite. Les planchers du rez-de-chaussée, en ciment armé, sont sur le point d'être terminés. Ce n'est pas une petite affaire, si on considère la surface. MM. Jangot et Bonneton les ont exécutés. Bien que l'élévation sorte à peine de terre, on peut se rendre compte de la disposition, qui constitue la partie essentielle de cette œuvre. Le soubassement, en Saint-Martin en bosselage à l'extérieur, en Villebois à l'intérieur, assure toute solidité aux murs que l'on élève, ici en pierre blanche, là en pierre ordinaire, selon l'importance du lieu. Déjà les diverses parties du plan se voient et une heureuse distribution apparaît.

Des travaux particuliers se remarquent sur le boulevard du Nord, qui est appelé à être le quartier riche de la ville. Ainsi, l'axe d'une cité se déplace avec le temps. Hôtels privés et maisons de rapport luxueuses alternent des deux côtés de cette voie, à proximité du parc de la Tête-d'Or. Nous avons eu l'occasion de décrire quelques constructions d'un cachet artistique et original; notre tâche n'est pas terminée, puisque des travaux intéressants commencent ou se poursuivent.

C'est ici qu'il faudra tâter le pouls de la construction moderne à Lyon. On y verra le tempérament des maîtres d'œuvres élégantes, le résultat de leurs efforts pour obtenir de séduisants arrangements en rapport avec les désirs et besoins des propriétaires.

Examiner tous les chantiers en activité constituerait une lecture ingrate. Quoique la curiosité pourrait être satisfaite, nous ne cédon pas à notre désir de transcrire les notes prises au cours de diverses visites. Il est pourtant utile d'assister aux premières fouilles et de voir peu à peu s'accomplir le plan. Alors sont dévoilées les difficultés, que l'on ne saurait deviner en présence de l'œuvre terminée. Mais nous prendrons le soin de les rappeler à l'occasion. Bornons-nous à constater que le bâtiment a pris un essor imprévu au début de la saison. La construction d'hôtels de voyageurs, dans un rayon assez grand autour de la nouvelle gare, occupe pas mal de monde. Cela devait avoir lieu inévitablement. Plaisons-nous à dire que l'événement n'a pas trop tardé. Ainsi, sur la place Kléber, quelques vieilles maisons ayant été jémolies, les terrassiers font la place pour y poser un moderne hôtel.

Nombreux sont les chantiers ouverts, importante est la besogne à faire. Aux constructions de ponts, qui occasionnent journellement un stationnement que l'on a évité dernièrement, en partie du moins, en masquant par des planches la vue sur le fleuve, s'ajoute celle d'une voie de tramway peu commune et digne d'attirer l'attention du public. Partant de la rue des Tables-Claudiennes, cette ligne escaladera les pentes du plateau en passant sous une maison pour gagner le cimetière de la Croix-Rousse. Là se trouvera une application des propriétés du béton armé Hennebique.

En somme, une quantité relativement importante de travaux de longue haleine: ceux-ci commencés se poursuivent, ceux-là en expectative imminent, et les intéressés déplorent leur retard. C'est ainsi qu'on attend avec impatience la mise en marche de la construction du nouvel Hôtel-Dieu. Le plan étant arrêté, un dossier volumineux présenté à la Commission, une simple question médicale — puisqu'il s'agit de malades désinfectés et non désinfectés — a tout remis en cause. Tout est à revoir, à modifier, dans les diverses parties constitutives de l'ensemble. Sans doute, affaire de détails, mais affaire exigeant un temps plus ou moins long. Car on sait que dans une machine compliquée, le déplacement d'une seule pièce demande autant de soins que de patience, autant de peine, si ce n'est plus, que celle qu'a nécessité l'établissement total.

A. TOUTOIP.

## JURISPRUDENCE

SYNDICAT OUVRIER. — GRÈVE. — VIOLATION DU CONTRAT DE TRAVAIL. — ENTRAVES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — MISE A L'INDEX. — CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUCTION. — NON-PRÉJUDICE.

*A la suite d'un conflit survenu entre le Syndicat des Travailleurs de Thonon et la Chambre syndicale des Entrepreneurs de cet arrondissement, la Chambre syndicale crut devoir poursuivre ce Syndicat, notamment parce qu'il s'était mis en grève, en violation d'un contrat de travail. Celui-ci fut condamné par le Tribunal correctionnel de Thonon. Sur appel, la Cour de Chambéry a rendu l'arrêt suivant.*

La Cour,

Après en avoir délibéré suivant la loi;

En ce qui concerne le Syndicat des Travailleurs de Thonon et les sieurs Genoud et autres membres du bureau de ce Syndicat, pris tant en leur qualité qu'en leur nom personnel:

Attendu qu'à l'appui de sa demande, la Chambre syndicale des Entrepreneurs alléguait que le Syndicat ouvrier avait commis quatre faits graves de nature à engager sa respon-

sabilité : 1° en provoquant la grève, en violation du contrat de travail passé le 28 juin 1907 ; 2° en provoquant des actes de violence et en portant des entraves à la liberté du travail ; 3° en mettant à l'index les entrepreneurs de Thonon, même en dehors de cette place ; 4° enfin, en fondant une Société anonyme d'entreprise.

Sur le premier grief :

Attendu que la grève a été déclarée par le Syndicat ouvrier, le 9 mars 1910, à la suite du refus par les entrepreneurs de consentir au relèvement des salaires qui leur était demandé ; qu'en décidant une grève qui avait uniquement pour but la défense des intérêts professionnels dont il a la garde, le Syndicat n'a pas outrepassé son droit et n'a pas violé la loi du 21 mars 1884 qui, en organisant les Syndicats, a abrogé l'article 416 du Code pénal ;

Attendu que la Chambre syndicale des Entrepreneurs allègue, il est vrai, que le Syndicat ouvrier a commis une faute en décidant la grève en violation d'un contrat de travail qui n'avait pas pris fin ; mais qu'il est constant que le Syndicat n'a pas été partie à la convention dont il s'agit, ainsi d'ailleurs que les entrepreneurs l'ont reconnu eux-mêmes dans une instance précédente ; que ce premier grief n'est donc pas fondé.

Sur le deuxième grief :

Attendu que si quelques ouvriers ont été condamnés pour violence et entraves à la liberté du travail, il n'est pas démontré que le Syndicat soit responsable des désordres qui ont eu lieu, que sa responsabilité ne pourrait être engagée, en admettant qu'un préjudice en fût résulté pour les patrons, que tout autant que ces désordres auraient été provoqués par le Syndicat ; que, sur ce point, les entrepreneurs n'ont apporté aucune justification et n'ont rien produit qui permette d'affirmer que le Syndicat ait jamais fait appel à la violence.

Sur le troisième grief :

Attendu que le Syndicat dénie avoir mis les chantiers en interdit ; qu'il n'a pas été établi que l'avis donné, par un journal de Lausanne, aux ouvriers de ne pas venir travailler à Thonon, fût l'œuvre du Syndicat ou ait été inspiré par lui ;

Attendu, au surplus, que, serait-il établi que les chantiers aient été mis en interdit, cette mesure, prise en dehors de toute intention de nuire et pour la seule défense des intérêts professionnels du Syndicat, serait absolument licite et ne pourrait, dès lors, justifier une demande en dommages-intérêts.

Sur le quatrième grief :

Attendu que, si, parmi les fondateurs de la Société anonyme de production figurent quelques membres du Syndicat ouvrier, ce Syndicat lui-même est resté étranger à la constitution de cette Société, qu'il ne saurait donc être responsable du préjudice qui a pu en résulter pour les entrepreneurs ;

Attendu qu'il n'a été relevé à l'encontre des membres du bureau du Syndicat ouvrier, pris en leur privé nom, aucun acte personnel qui puisse être considéré comme étranger à leurs attributions syndicales ; qu'il en résulte que la demande des entrepreneurs n'est pas mieux fondée à leur égard qu'à l'égard du Syndicat lui-même.

En ce qui concerne la Société anonyme de Production de l'arrondissement de Thonon :

Attendu qu'il est certain que cette Société, fondée par des ouvriers, a profité de la grève et de l'impossibilité où se sont trouvés certains entrepreneurs de travailler, mais qu'il n'a pas été démontré que le préjudice que ces entrepreneurs ont pu éprouver a été le résultat des agissements abusifs de ladite Société ;

Attendu, sans doute, que parmi ses administrateurs la Société d'entreprise comptait trois ouvriers faisant partie du Syndicat qui avait déclaré la grève, mais que cette considération ne saurait à elle seule légitimer les dommages-intérêts que réclament les intéressés ; que la prétention formulée par la Chambre syndicale et admise par le Tribunal ne tend rien moins qu'à empêcher que des ouvriers syndiqués puissent

s'associer et faire concurrence, même par des moyens licites, aux patrons de métiers similaires ; qu'une telle prétention est évidemment contraire aux principes qui régissent la liberté du commerce et de l'industrie ; qu'aucun texte de loi ne s'oppose à ce qu'un ouvrier syndiqué puisse s'intéresser dans une Société, la patronner et la recommander ; que, membre de cette Société, l'ouvrier n'en conserve pas moins le droit de poursuivre l'œuvre syndicale en vue d'obtenir de meilleures conditions de travail, même par la grève et la mise en interdit ; qu'il importe peu que les agissements de l'ouvrier aient eu pour résultat de créer un monopole au profit de la Société dont il fait partie, dès l'instant qu'ils ont eu uniquement pour but la défense de ses intérêts professionnels, en dehors de toute intention de nuire et sans qu'aucune manœuvre déloyale ait pu être constatée ;

Attendu qu'ainsi la demande de la Chambre syndicale les Entrepreneurs contre les appelants ne se trouve pas justifiée et qu'il y a lieu de la rejeter.

Par ces motifs,

Reçoit les appelants en leur appel et, y faisant droit, réforme le jugement du Tribunal de Thonon, du 8 juin 1910

Emendant, déclare la Chambre syndicale des Entrepreneurs mal fondée en sa demande et l'en déboute ; la déboute en même temps, par voie de conséquence, de son appel incident ;

Décharge les appelants des condamnations prononcées contre eux ;

Condamne les intéressés aux dépens de première instance et d'appel ;

Ordonne la restitution de l'amende ;

Ainsi jugé, etc...

(Cour d'appel de Chambéry, 17 octobre 1910. — MM. Curet, premier président ; Naz, Sevez, Chabalet, Page, conseillers.)

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Décisions approbatives.

Par décret du 24 septembre 1910, M. le Président de la République a approuvé les soumissions :

1° De MM. Secrétant et Pélisson, en vue de l'exécution de travaux de serrurerie à la serre tempérée du Parc de la Tête-d'Or ;

2° De M. Foraz, pour travaux de maçonnerie, terrassements, pierre de taille et ciments à la même serre.

### Renouvellement des entreprises d'entretien du service de la Voirie de Lyon.

Le Directeur de la voirie a soumis au Maire de Lyon des cahiers des charges relatifs au renouvellement, par voie d'adjudication publique, des diverses entreprises suivantes, qui arrivent à expiration le 31 décembre prochain.

#### Entreprises d'entretien :

Entretien des maçonneries des ponts, égouts, etc., 50.000 fr., cautionnement 5.000 fr. ; entretien et construction des trottoirs et dallages en asphalte, 200.000 fr., cautionnement 20.000 fr. ; fourniture de tuyaux et pièces de fonte pour les canalisations d'eau, 120 tonnes, cautionnement 1.000 fr. ; entretien des ponts, 60.000 fr., cautionnement 6.000 fr. ; cylindrages à vapeur des chaussées empierrées, 4.000 fr., cautionnement 400 fr. ; entretien des clôtures en bois, treillages, etc., et fourniture des brouettes, échelles, manches d'outils, etc., 8.000 fr., cautionnement 400 fr. ; fourniture de balais pour cantonniers, 6.500 fr., cautionnement 300 fr.

#### Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées en pavés d'échantillon et en cailloux épinés :

1<sup>er</sup> lot, 55.000 fr., cautionnement 5.500 fr. ;

2<sup>e</sup> lot, 52.000 fr. ; cautionnement 5.200 fr. ;

3<sup>e</sup> lot, 20.000 fr. ; cautionnement 2.000 fr.

Le 1<sup>er</sup> lot comprend les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements.

Le 2<sup>e</sup> lot comprend le Parc et les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements.  
Le 3<sup>e</sup> lot comprend les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements et les installations du service des Eaux de Saint-Clair, Rillieux et Montessuy.

*Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées en cailloux roulés :*

1<sup>er</sup> lot (comprenant les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements), 35.000 fr. ; cautionnement, 3.500 fr.

**tres surfaces analogues**, désirant donner plus d'extension aux applications de son produit en France, cherche entente avec industriels ou fabricants que l'article intéresserait. Une ou plusieurs licences d'exploitation seraient cédées à des conditions raisonnables.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. Germain, ingénieur-conseil, Office Industriel de Brevets d'Invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.



L'HÔTEL DE VILLE DE LYON, RESTAURÉ PAR MANSART (État actuel).

2<sup>e</sup> lot (comprenant les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements), 50.000 fr. ; cautionnement, 5.000 fr.

3<sup>e</sup> lot (comprenant le 3<sup>e</sup> arrondissement), 50.000 fr. ; cautionnement, 5.000 fr.

**Etablissement d'une bascule au dépôt P.-L.-M. de Lyon-Mouche**

Sous peu vont être mis en adjudication les travaux d'établissement d'une bascule à romaines déplaçables dans la rotonde nord du dépôt de Lyon-Mouche, dont le montant atteint 15.000 francs.

**Brevets d'invention.**

M. ANDERSON, titulaire du brevet n° 383.772, du 9 novembre 1907, pour **Couleur à l'eau pour plafonds et au-**

**L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION**

A LYON AUX XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES

— SUITE —

L'édification de l'hôtel de ville avait, ainsi que nous l'avons dit, provoqué à Lyon une recrudescence de constructions ; le quartier des Terreaux en subit tout particulièrement l'influence.

Dans la partie méridionale de cette même place, s'élevait le monastère des dames nobles de Saint-Pierre ; des logements qu'elles occupaient alors, plusieurs étaient d'époque assez ancienne, quand elles confièrent (1667), à l'architecte

la Valfenière, le soin d'ériger le grandiose et large édifice qu'est aujourd'hui le Palais des Arts. Bien qu'un peu uniforme, la façade sur la place ne manque cependant pas de grandeur ; à l'intérieur, l'impression est meilleure encore : des galeries couvertes, supportant des terrasses suspendues, agrémentent, de leurs arcades régulières, le pourtour du jardin central.

On peut encore signaler, à l'achèvement de cette période, l'érection de l'église Saint-Just (1655), dont la tradition attribue à tort la correcte et élégante façade à Ferdinand Delamonce.

\*  
\*\*

La première période de transformation de la ville, au XVIII<sup>e</sup> siècle, s'ouvrit avec la restauration de l'Hôtel de Ville.

En 1700, Jules Hardoin-Mansart (1646-1708), surintendant des bâtiments de la Couronne, fut chargé de présenter le projet de cette restauration, qui fut approuvé. « Cet architecte, dit un historien lyonnais, qui aurait dû se borner à restaurer, voulut opérer des changements et des additions, enfin mettre là son cachet particulier. Au lieu de la toiture ardoisée à pans coupés, nous avons eu des mansardes et des dômes sur les frontons angulaires des deux pavillons de la façade ; nous avons eu des sculptures sans goût, et cette lourde balustrade en pierre, chargée de deux colossales statues d'Hercule et de Pallas. »

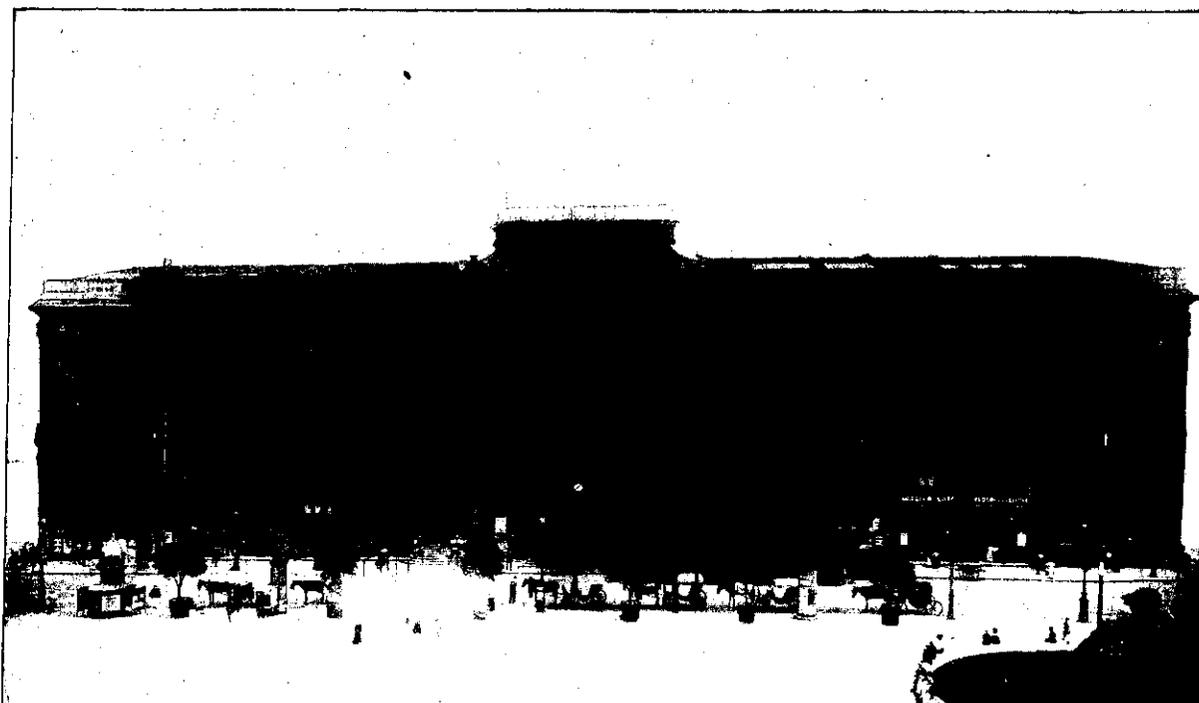
Il n'est pas douteux que la façade de Simon Maupin était, en même temps que plus légère et plus élégante, mieux proportionnée que celle modifiée par Mansart. Le profil des toitures à pans coupés tranchait avec le dôme hémisphérique du beffroi, et la partie centrale, étant moins élevée, donnait plus d'élan à la tour ; la présentation de l'ensemble était évidemment plus heureuse. Il serait toutefois injuste de méconnaître les qualités des adjonctions et des substitutions de Mansart. Etant donné la surélévation d'un étage dans le corps médial de l'édifice, la balustrade de couronnement apparaît, au contraire, avantageuse, puisqu'elle dissimule la toiture plate substituée à la première et dentelle agréablement le front de l'étage ; peut-être eût-il été, cependant, désirable de la voir régner au niveau de la corniche des frontons, en abandonnant alors le parti décoratif des petites fenêtres supérieures, l'importance des statues de

Chabry diminuait, et les silhouettes du motif central et des dômes se seraient accusées, de ce fait.

Cette restauration n'était pas le premier travail de Mansart à Lyon ; déjà, en 1688, la ville lui avait demandé des plans et dessins pour le piédestal destiné à recevoir la statue équestre de Louis XIV, par Girardon. L'architecte Robert de Cotte (1656-1735), beau-frère et élève de Mansart, qui venait d'être nommé membre de l'Académie royale d'Architecture et architecte du roi, apporta, à Lyon, ces dessins et étudia tous les emplacements paraissant propres à l'érection ; son choix se fixa sur la place Bellecour, qui devint, par la suite, la place Louis-le-Grand. Tirée du moule des frères Keller, en 1700, la statue, conduite par eau de Paris au Havre, puis transportée par mer jusqu'à Toulon, remonta le Rhône jusqu'à Lyon, où elle aborda, au port du Temple, en 1701. Elle ne fut placée sur son piédestal qu'en 1726, par les soins de Martin Desjardins (Van der Bogaert), sous la surveillance de Simon, architecte du roi, lequel avait collaboré, ainsi que de Cotte, à la restauration de l'Hôtel de Ville.

Le sculpteur Guillaume Coustou (1678-1746) avait exécuté, pour l'ornementation du piédestal, les fameuses statues du Rhône et de la Saône, qui, lors du renversement de la statue de Louis XIV, en 1792, furent transportées dans le grand vestibule de l'Hôtel de Ville, où on les voit encore aujourd'hui.

Dès 1713 Robert de Cotte avait fait approuver, à Marly, par Louis XIV, les plans et projets de décoration de la place Bellecour ; ces plans prévoyaient, outre l'érection des statues dont nous venons de parler, l'établissement de larges fontaines jaillissantes. Une machine hydraulique, invention de l'ingénieur Simon Petitot, placée sous la première arche du pont de la Guillotière, alimentait ces fontaines, avec une pression assez forte pour produire des jets d'eau de trente pieds de hauteur. Jacques Gabriel (1667-1712), ingénieur des ponts et chaussées du royaume et membre de l'Académie d'architecture, donna (1724) les derniers avis pour l'entière décoration de cette place, qui devint l'une des plus belles de France. De Cotte exécuta, à Lyon, divers travaux et présenta plusieurs intéressants projets, et parmi ceux-ci le projet des immeubles à façades monumentales de la place Louis-le-Grand, dont les dessins ne furent pas acceptés im-



PALAIS DES ARTS, ANCIENNE ABBAYE DES DAMES DE SAINT-PIERRE, FR. DE LA VALFENIÈRE, ARCHITECTE (1659).



FRONTON DE LA CASERNE DE SERIN, ANCIEN GRENIER DE L'ABONDANCE, BERTAUD DE LA VAURE, ARCHITECTE (1722).

médiatement, mais qui furent cependant exécutés plus tard. On attribuait à ce même architecte l'Hôtel des Concerts (1724), autrefois sur la place des Cordeliers; certains croient, avec quelque apparence de raison, que Servandoni en fut l'auteur. On doit encore retenir, de de Cotte, son projet de décoration de la grande salle de l'hôtel de ville et ses projets et mémoires pour la construction de la loge du Change. L'un de ces projets est formé d'un carré de portiques alternés de pilastres pleins avec une sorte de clocher au centre; l'autre, « en plan barlong, aux fenêtres en forme d'aman-des ». Dans ce dernier, il élargit le pont de pierre et dégage le quartier du Change et l'église Saint-Nizier; les deux monuments se trouvant, par suite, vis-à-vis l'un de l'autre et dans l'axe du pont. Combien doit-on regretter que ce projet n'ait pas été pris en considération! Le pont actuel a été, au contraire, fâcheusement reporté en amont; quant aux deux édifices, ils demeurent dissimulés, l'un derrière des bâtiments anciens, qu'il eût été facile de faire disparaître — tout en conservant la curieuse maison du XIV<sup>e</sup> siècle, près de laquelle ils se trouvent placés — l'autre (ce qui est impardonnable) derrière des maisons neuves.

Parmi les transformations notables de cette période, il faut citer la reconstruction du monastère des Jacobins (1714), œuvre du Père Godin; ce couvent devint, plus tard, l'Hôtel de la Préfecture; il était situé à l'angle de l'ancienne rue Saint-Dominique et de la place des Jacobins. Aubert relie (1715) le port des Augustins au quartier Saint-Paul, par le pont de bois Saint-Vincent. Le Grenier de l'Abondance, au pied du fort Saint-Jean, est édifié (1722) par Etienne Fabry, sur les plans de l'architecte Bertrand de la Vaure; ce bâtiment, d'une architecture sobre, est couronné, dans sa partie centrale, par un fronton triangulaire orné d'un cartouche aux armes de France, d'où s'échappent des cornes d'Abondance. Le quai des Célestins est entièrement transformé (1721) et prend un aspect austère, par suite de l'érection du couvent des Célestins; cette façade monumentale s'étendait sur près de 100 mètres et semblait amorcer les transformations désirées par les architectes d'alors, qui, pénétrés d'idées classiques et aimant la symétrie et l'alignement jusqu'à l'excès, avaient rêvé, pour les maisons bordant les quais du Rhône et de la Saône, une suite ininterrompue d'architecture de grande allure, mais dont l'uniformité répugnait au caractère traditionaliste lyonnais.

Le Petit Collège des Jésuites est édifié près du Garillan (1731) par un élève de l'Académie royale de Paris, Joachim van Risamborg (1698-1756); la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement y est aujourd'hui installée.

L'architecte Ferdinand Delamonce (1678-1753) est l'un des architectes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui laissa à Lyon les plus délicats et les plus savants morceaux d'architecture. Déjà, en

1701, il avait établi cette gracieuse entrée de l'Hôtel-Dieu, sur la place de l'Hôpital, quand les Chartreux lui confièrent le soin de continuer l'œuvre commencée, plus de cent ans auparavant, par Jehan Maignan; il déploya, dans cette construction (1773) toute son habileté et lança, au-dessus du plateau Saint-Sébastien, le dôme qui la couronne si élégamment. Il édifia (1740) la somptueuse maison Tolozan, sur la place du même nom; on lui doit encore la riche décoration de l'ancien sanctuaire de Fourvière. Delamonce avait été nommé, en 1736, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Lyon. Son père, Jean Delamonce (1635-1708) était l'auteur de différents travaux décoratifs, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Les vastes projets d'agrandissement de la ville reçurent un nouvel élan, lors de l'arrivée à Lyon de Jacques-Germain Soufflot (1713-1780); nommé contrôleur des travaux de Marly, l'éminent architecte l'était, à titre honorifique, des monuments et embellissements de Lyon. En 1776, lors de la suppression des contrôleurs généraux, il fut nommé intendant général des bâtiments. On lui attribue le baldaquin et le maître-autel de l'église Saint-Bruno-des-Chartreux, qu'il fit exécuter, alors que Delamonce venait d'achever son fameux dôme. L'architecte du Panthéon érigea, quelque temps après, les portails, d'aspect monumental, de la cour de l'Archevêché; il décora le grand salon et diverses pièces de cet édifice (1) et y établit la terrasse sur la Saône.

Bien que d'une réelle valeur, ces travaux ne donnèrent pas à Soufflot le moyen de faire valoir toute sa maîtrise; le vaste projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu lui fournit l'occasion de montrer tout ce dont il était capable.

En 1737, l'Hospice se trouvait de nouveau à l'étroit, et son accroissement devenait indispensable, car le même spectacle qui s'offrait dans les infirmeries en 1682 se renouvelait; on voyait encore les malades accumulés dans des salles de dimensions insuffisantes.

La construction de nouveaux bâtiments fut donc décidée et les plans en furent dressés par Soufflot, qui conçut le majestueux monument que nous possédons encore; c'est la partie la plus importante de l'Hôpital, elle fut commencée en 1748. La façade, qui domine le Rhône, est très imposante: au centre, un dôme puissant repose sur le corps de bâtiment central, formant avant-corps sur le quai. Une porte d'entrée, encadrée de guirlandes rigides, est accompagnée, à droite et à gauche, de deux baies cintrées s'ouvrant, au rez-de-chaussée, dans un parti de refends qui, de la base de l'édifice, s'élève jusqu'au balcon du premier

(1) Les deux planches données dans notre recueil, sur l'Archevêché, représentent le grand salon et un petit salon, après les transformations; il est facile de démêler la part du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu des adjonctions bâtarde de la fin du siècle dernier.

étage. Partant de cette hauteur, quatre grandes colonnes et deux pilastres ioniques supportent l'entablement, encadrant les fenêtres du premier étage, les coëils-de-bœuf et le cartouche ornés de chutes de guirlandes, que soutiennent de puissantes têtes de lions aux yeux d'agates. Le dernier étage surmontant la corniche fut, contrairement aux ordres de Soufflot, modifié par son collaborateur Loyer; le dessin du maître donnait à la façade une impression plus élancée, l'étage supérieur étant prévu plus élevé; le dôme qui le surmonte actuellement, bien qu'ayant perdu à cette modification, n'en est pas moins d'une très majestueuse allure, dans sa simplicité de lignes; il est terminé par un groupe de trois énormes chérubins supportant le globe de la croix. Les ailes latérales du monument, couronnées par une balustrade dissimulant adroitement le couvert, s'étendent, sur une égale longueur, à droite et à gauche du dôme; elles sont terminées par d'autres avant-corps, dont l'ordonnance rappelle le parti de l'avant-corps central, mais les colonnes sont remplacées par des pilastres; la balustrade supérieure est ornée d'un cartouche, accoté des statues du Rhône et de la Saône, œuvre du sculpteur Carl Elschouët, qui les exécuta, au XIX<sup>e</sup> siècle, d'après les croquis de Soufflot; deux lions en pierre, couchés aux extrémités de la balustrade, servent d'amortissement.

(A suivre.)

ROGATIEU LE NAIL.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALLIER. — La ville de *Montluçon* affecte à l'établissement de bains-douches à bon marché un crédit de 88.500 fr.

HAUTE-SAÛNE. — Le Conseil municipal de *Lure* vient d'arrêter les travaux suivants : construction du chemin du Mont-Larn, 3.000 francs; couverture du collège, supplément de crédit de 3.875 francs; canalisation d'eaux de l'impasse de la rue du Magny; construction d'un égout dans la rue Auguste-Boisson. — Le Conseil général a approuvé le projet d'agrandissement de l'asile de *Neurey*; la dépense sera de 58.000 francs.

HAUTE-SAVOIE. — La commune de *Ballaison* a adopté un projet d'adduction d'eau potable s'élevant à 12.380 fr. 28.

ISÈRE. — Le Conseil municipal de *Vienne* vient de décider la réfection des canalisations d'eau des rues Serpaize et Lafayette et d'approuver le devis s'élevant à la somme de 8.200 francs. La ville vient de se rendre acquéreur, moyennant 12.500 francs, d'un immeuble destiné à l'installation de l'école primaire supérieure de jeunes filles.

SAÛNE-ET-LOIRE. — Est autorisé, pour la construction d'un hôtel des postes, des télégraphes et des téléphones à *Mâcon*, et jusqu'à concurrence d'une somme de 570.000 francs, l'emploi des fonds de la dotation de la Caisse Nationale d'Épargne. — Les plans et devis pour la construction, à *Autun*, d'un abattoir pour les charcutiers, s'élevant à 65.000 francs, sont approuvés par le Conseil municipal. Un emprunt de 16.000 francs sera, d'autre part, contracté pour le revêtement en ciment des trottoirs de l'avenue de la Gare.

VAR. — Le Conseil général a voté les crédits pour les travaux suivants à exécuter à *Draguignan* : 4.000 francs, pour réparations à l'hôtel de la Préfecture; 5.000 francs, pour réparations à la prison; 10.000 francs, pour l'agrandissement de la gare de Sainte-Maxime. Le département contribuera pour 20.000 francs dans les travaux d'établissement de la Corniche des Maures, route Nationale n° 98.

VAUCLUSE. — La commune de *Isle-sur-Sorgue* a affecté 140.000 francs à la transformation de l'hôpital et construction d'une maternité. — Une subvention départementale de 5.000 francs est inscrite au budget en faveur de la commune de *Bédarrides* pour son projet d'adduction d'eau potable.

## BIBLIOGRAPHIE

**LES BOIS INDUSTRIELS**, par J. BEAUVERIE, docteur ès sciences, chargé d'un cours de Botanique appliquée à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon, 1 vol. in-18 jésus, cartonné toile, de 420 pages, avec 53 figures dans le texte. *Encyclopédie scientifique*, O. Doin et fils, éditeurs, 8, place de l'Odéon, Paris. Prix. . . 5 fr.

Après avoir donné les renseignements généraux concernant la structure et les propriétés physiques et chimiques qu'il est nécessaire de connaître pour aborder l'étude spéciale des bois, M. Beauverie prend chaque essence les unes après les autres et établit pour chacune d'elles, dans un ordre méthodique, tous les faits essentiels concernant le bois. La préoccupation constante de l'auteur a été de ne pas séparer l'étude scientifique et l'étude pratique; c'est ainsi que les propriétés physiques, mécaniques, chimiques, et les usages qui en découlent, s'éclairent par la connaissance des faits anatomiques et de la constitution chimique. Chaque espèce de bois comporte un certain nombre de paragraphes spéciaux tels que les suivants : synonymie en langue française et étrangère; provenances; variétés; caractères physiques; densité, dureté, grain, poli, couleur, saveur, pouvoir calorifique, etc.; propriétés chimiques; caractères anatomiques, sur lesquels l'auteur insiste, considérant leur connaissance comme base rationnelle de l'appréciation d'un bois; usages; écorce (elle est souvent d'un secours précieux pour la reconnaissance des bois en grumes); enfin, chaque étude se termine par une liste de références bibliographiques qui pourra rendre des services aux personnes désireuses de plus amples renseignements.

M. Beauverie fait une large part à l'étude si délicate des bois exotiques d'importation et n'oublie pas de mentionner ceux de nos bois coloniaux qui ont été signalés ces dernières années comme susceptibles d'entrer en concurrence avec les bois étrangers plus anciennement connus.

Les travaux antérieurs de M. Beauverie sur les bois, et particulièrement son grand ouvrage *Le Bois* (Gauthier-Villars, éditeur, Paris), l'avaient particulièrement préparé pour écrire ce livre sur les bois industriels.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

28 Octobre 1910

	DROITS D'ACCISE EN SUR	
	les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	157 50	167 50
— en planche rouge . . . . .	198 »	200 »
— — jaune . . . . .	167 50	172 50
Etain Banca en lingots . . . . .	440 »	445 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	440 »	445 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	39 50	40 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	42 50	43 50
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	59 »	60 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	78 »	79 »
— — — Autres marques . . . . .	75 »	76 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	500 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	210 »	220 »
— laminé . . . . .	330 »	400 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 50	21 »
Fer à double T, AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	22 50	23 »

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 25 Septembre au 29 Octobre 1910.

Cours Vitton, 57. Hangar. Propr., M. Chantelot.

Rue Montbernard, 34. Atelier. Propr., M. Vignet. Entr., MM. Baudin, rue Félix-Jacquier, 23.

Rue Chambovet, 16. Maison. Propr., M. Hauchecorne.

Avenue Félix-Faure, angle rue Garibaldi. Hangar. Propr., Mlle Tisseur. Entrep., MM. Lacroix et Mosnier, avenue de Saxe, 311.

Route de Vénissieux. Hangar. Propr., M. Rochet.

Rue Paul-Bert, 85. Exhaussement. Régiss., M. Thomas, rue Paul-Chenavard, 41.

Chemin Grange-Rouge, 10. Hangar. Propr., M. Sauton.

*Avenue Félix-Faure, 27-29.* Bâtiments pour ateliers. Propr., MM. Souzy et Lullier, 53, rue Montesquieu. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21. Entrep., M. Bouchet, chemin des Cures, 72.

*Rue Tissot, 20.* Hangar. Propr., MM. Gourdiat et Frainet.

*Boulevard du Parc-d'Artillerie, 8.* Annexe. Propr., M. Petit, rue des Asperges, 41.

*Chemin Saint-Maximin, 11.* Atelier. Propr., M. Fenéon. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.

*Chemin de Baraban, 128-130.* Annexe. Propr., M. Dumas, rue Ferrandière, 27. Arch., M. Pratique, cours Lafayette, 299.

*Rue Boileau, 42.* Hangar. Propr., M. Bordat, avenue Thiers, 198.

*Rue Duguesclin, 6.* Hangar. Propr., M. Mignot, rue Vendôme, 21.

*Quai des Etroits, 5.* Hangar. Propr., M. Borgeay, maire de Craponne (Rhône). Entr., M. Girod, rue Créqui, 10.

*Chemin Feuillat, 59.* Atelier. Propr., Etablissements Rochet-Schneider, Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

*Chemin des Quatre-Maisons (rue Nouvelle).* Maison. Propr., M. Gaillan, avenue Berthelot, 93. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Chemin des Quatre-Maisons (rue Nouvelle).* Maison. Propr., M. Vanstienne, chemin Scaronne, 52 bis. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Chemin des Quatre-Maisons (rue Nouvelle).* Maison. Propr., M. Bannwarth, chemin de Saint-Priest. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Boulevard du Nord, angle rue Garibaldi.* Villa. Propr., M. Pichot, cours Lafayette, 27. Entrep., M. Emiel, rue Bossuet, 20.

*Rue du Capitaine.* Maison. Propr., M. Besson, rue Bernard, 10.

*Rue Créqui, 192.* Reconstruction d'une maison. Propr., M. Beaujean, rue Boileau, 227.

*Chemin de la Viabert, 3.* Maison. Propr., M. Simon. Arch., M. Cimon, rue Cuvier, 19.

*Rue Sainte-Pauline, 19.* Usine. Propr., MM. Fournier et Pionchon, rue Sébastopol, 42. Arch., M. Laurent, quai Saint-Vincent, 35.

*Rue de Trion, 59.* Annexe. Propr., M. Couhard, notaire à Vienne.

*Rue Président-Kruger.* Maison. Propr., M. Homblot.

*Rue Littré.* Maison. Propr., M. Pierrefeu, rue des Bains, 11. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement.**

**Rhône.** — 18 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 139 « de Notre-Dame ». Montant, 11.113 fr. 75. Soumissionnaires : MM. M. Brun, 11,17 p. 100. — L. Védrine, 12,35 p. 100. — A. Fanton, 15 p. 100. — Adjud., M. Louis Taboury, 14, rue Calas, à Lyon, 16,16 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 23 octobre. — *Mairie d'Huriel.* — Construction d'un abattoir. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 9.874 fr. 80. Soumissionnaires : MM. Lecoq, 3 p. 100. — Beaumont, 5 p. 100. — Dauchier, 5 p. 100. — Vigerie, 9 p. 100. — Michelin, 9 p. 100. — Jambenoir, 9 p. 100. — Adjud., M. Servant, à Montluçon, 10,60 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture, zingage. Montant, 3.880 fr. 77. Soumissionnaires : MM. Jouannet, 5 p. 100. — Servant, 5,10 p. 100. — Planchat, 10,55 p. 100. — Adjud., M. Conteaudoux, à Huriel, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie, treuils. Montant, 4.546 fr. Soumissionnaires : MM. Bernard, 11,25 p. 100. — Guillien, 21 p. 100. — Adjud., M. Poirier, à Huriel, 23,16 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 1.373 fr. 10. Soumissionnaire : M. Perrier, 1,50 p. 100. — Adjud., M. Monnet, à Montluçon, 6,75 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 605 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Girondeau, 5 p. 100. — Perriat, 8,25 p. 100. — Adjud., M. Servant, à Montluçon, 20,60 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 15 octobre. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Mercueil. Construction d'un préau. Montant, 2.200 fr. Soumissionnaires : MM. Désarménien, 5 p. 100. — Marceau-Boudier, 7 p. 100. — Adjud., M. Chanoine, à Mercueil, 9 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 15 octobre. — *Mairie de Villecomte.* — Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 5.479 fr. Soumissionnaires : MM. Giraut, 3 p. 100. — Ducros, 5 p. 100. — Adjud., M. Gey, 87, rue Monge, à Dijon, 7 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 17 octobre. — *Préfecture.* — Malissard. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Construction entre la limite communale de Montvendre et celle de Valence sur une longueur de 4.423 m. 68. Montant, 26.500 fr. Soumissionnaires : MM. Beaumont, 2 p. 100. — Lambert, 2 p. 100. — Carraccio, 2 p. 100. — Gay, 4 p. 100. — Malhautier, 4 p. 100. — Jaffeux, 5 p. 100. — Adjud., M. Faisant, à Portes-les-Valence, 5 p. 100 de rabais après tirage au sort.

**Haute-Savoie.** — 21 octobre. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Pierre-de-Rumilly. Construction d'un bureau de poste et d'un hangar des pompes. Montant, 15.200 fr. Soumissionnaires : M. V. Bertola, prix du devis. — MM. J. Canepa, 2 p. 100. — D. Vaglio, 3 p. 100. — J. Pertin, 3 p. 100. — J. Faletti, 4 p. 100. — J. Comtat, 5 p. 100. — P. Croso, 7 p. 100. — V. Croso, 8 p. 100. — J. Cérutto, 11 p. 100. — Adjud., M. Louis Fougallaz, à Petit-Bornand, 12 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 25 octobre. — *Préfecture.* — Meythet. Adduction et distribution d'eau potable. — 1<sup>er</sup> lot. Captation, réservoirs, lavoirs, conduite d'aménage en ciment. Montant, 27.358 fr. 77. Soumissionnaire : M. C. Galetto, 4 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Léon Orsat, à Cessy (Ain), 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Conduites de distribution en fonte, plomberie, fontainerie, robinetterie. Montant, 39.307 fr. 90. Soumissionnaires : MM. L. Chiron, 2 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 2 p. 100. — J. Serpollet, 1 p. 100. — Aulas et Vidal, 1 p. 100. — L. Orsat, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Demenjon frères et Cie, 6, rue Thiers, à Grenoble, prix du devis.

**Haute-Savoie.** — 27 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genecots.* — Nangy. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 26.445 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Fortis et Maulini, A. Maulini, Aulas et Vidal, prix du devis. — MM. S. Bédoni, 1 p. 100. — J. Cérutto, 2 p. 100. — Adjud., M. Joseph Serpollet, à Thonon-les-Bains, 5 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie.** — 27 octobre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Bellevaux. Réfection de couverture. Montant, 6.075 fr. 93. Adjud., M. Meynet, à Bellevaux, prix du devis.

**Isère.** — 16 octobre. — *Mairie de Biol.* — Réparations à l'église. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, vitrerie, peinture. Montant, 3.812 fr. Adjud., M. Andina, à Voreppe, 14,60 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, serrurerie, zinguerie. Montant, 2.461 fr. 94. Adjud., M. Gullon, à Rives, 17 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 22 octobre. — *Mairie de Saint-Marcellin.* — Installation de l'école supérieure de filles, dans l'ancien couvent de la Visitation. — 1<sup>er</sup> lot. Démolitions, maçonneries, légers ouvrages, gros fers, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 35.972 fr. 84. Soumissionnaires : MM. J. Grandmaison, 2,10 p. 100. — D. Grandmaison, 12 p. 100. — M. Perriollat, 13,10 p. 100. — C. Debernardy, 16 p. 100. — J. Jacob, 16,10 p. 100. — Bernard-Fioretta, 17,10 p. 100. — Adjud., M. Victor Rozand, à Saint-Marcellin, 18,25 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture et planchers. Montant, 7.269 fr. Soumissionnaires : MM. V. Perrin, 4,10 p. 100. — Mayoussier frères, 8,65 p. 100. — Ch. Buisnières, 9 p. 100. — Adjud., M. Henri Balmain, à Bourgade-Péage (Drôme), 12,50 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie, serrurerie, mobilier. Montant, 16.112 fr. 40. Soumissionnaire : M. E. Colbot, 5 p. 100. Adjud., MM. Mayoussier frères, à Saint-Marcellin, 13,05 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, eau, éclairage et assainissement. Montant, 6.630 fr. Soumissionnaires : MM. E. Mayoussier, 8 p. 100. — C. Canavesio, 9 p. 100. — L. Gaillard, 16 p. 100. — F. Bossan, 17,30 p. 100. — Adjud., M. Auguste Chabert, à Saint-Marcellin, 20 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 27 octobre. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Thoissia. Amélioration du régime des eaux. Montant, 14.790 fr. Soumissionnaire : M. L. Luquet, 7 p. 100. — Adjud., M. Gaston Lhéritier, à Beaufort, 9 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Soyria. Construction d'une mairie. Montant, 2.598 fr. 56. Soumissionnaire : M. Déalberto, prix du devis. Adjud., M. Auguste Deroche, à Clairvaux, 5 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Marnézia. Amélioration du régime des eaux. Montant, 22.209 fr. 63. Soumissionnaires : M. H. Treille, prix du devis. — MM. L. Luquet, 4 p. 100. — L. Savoya, 6 p. 100. — Adjud., M. Marius Mullatier, à la Tour-du-Meix, 8 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 27 octobre. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. Routes nationales n° 5, de Paris à Genève, et n° 73, de Moulins à Bâle. Traverse de Dôle. Convertissement en chaussées pavées des chaussées empierrées des rues des Arènes et de Besançon. Montant, 70.000 fr. Soumissionnaires : MM. A. Martin, 4,10 p. 100. — J. Platret, 5 p. 100. — B. Tury et Riffier, 6 p. 100. — L. Péroux, 9 p. 100. — Société anonyme des granits porphyroïdes des Vosges, 10 p. 100. — Société anonyme des granits de Saulzures-sur-Moselotte, 11 p. 100. — MM. E. Martin, 12 p. 100. — C. Deschènes, 12 p. 100. — Adjud., M. Jean Conord, à Chalon-sur-Saône, 13 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 16 octobre. — *Mairie de Rully.* — Construction et aménagement d'un cimetière. Montant, 13.635 fr. 61. Adjud., M. Jean Simon, à Genouilly, 9 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 19 octobre. — *Hôpital de Mâcon.* — Travaux de peinture, carrelages et divers à exécuter à l'hôpital et à l'hospice de la Charité. — 1<sup>er</sup> lot. Plâtrerie, peinture et divers. Montant, 3.234 fr. 22. Soumissionnaires : MM. Galen, 5 p. 100. — Veaupré, 10 p. 100. — Raymond, 10 p. 100. — Garnier, 12 p. 100. — Adjud., M. Bussière, 17 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Carrelages. Montant, 1.462 fr. 06. Soumissionnaires : MM. Raymond, 4 p. 100. — Gras, 5 p. 100. — Litaudun, 6 p. 100. — Petit, 6 p. 100. — Tribollet, 11,20 p. 100. — Adjud., M. Michel, 14,50 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 21 octobre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Désert. Construction d'un bureau de poste. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille. Montant, 7.927 fr. 61. Soumissionnaires : MM. C. Thévenot, 8 p. 100. — Martin, 9 p. 100. — Adjud., M. Antoine Thevenot, à Jambles, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et zinguerie. Montant, 2.555 fr. 77. Soumissionnaires : MM. Martin, 2 p. 100. — A. Thevenot, 4 p. 100. — Chauche, 5 p. 100. — Adjud., M. Flatot, à Saint-Germain-du-Plain, 6 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie et menuiserie. Montant, 3.178 fr. 18. Soumissionnaire : M. Chaumard, 1 p. 100. — Adjud., M. Martin, à Saint-Bérain-sur-Dheune, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.725 fr. 86. Soumissionnaires : MM. Amiel et Lelu, prix du devis. — MM. Vivant-Vittault, 10 p. 100. — Jacquard, 11 p. 100. — C. Vittault, 12 p. 100. — Adjud., M. Baudot, à Saint-Désert, 16 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 22 octobre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'égouts. Montant, 10.300 fr. Soumissionnaires : MM. Conord, 7 p. 100. — Brunaud, 7 p. 100. — Adjud., M. Sordet, à Chalon, 9 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 24 octobre. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Simiandre. Construction d'un bureau de poste. Montant, 13.414 fr. 40. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie, pierre de taille. Montant, 6.029 fr. Soumissionnaires : MM. M. Ganal, 4 p. 100. — M. Molle-Aymard, 7 p. 100. — Adjud., MM. Giron frères, à Cuisery, 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et zinguerie. Montant, 2.179 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Chardon-Romand, 6 p. 100. — A. Renaud, 8 p. 100. — C. Flattot, 8 p. 100. — Adjud., MM. Giron frères, à Cuisery, 8 p. 100 de rabais après tirage au sort. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 3.139 fr. 65. Soumissionnaires : MM. Fèvre-Delorme, A. Laville, prix du devis. — M. A. Renaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Claude Flattot, à Saint-Germain-du-Plain, 5 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.065 fr. 85. Soumissionnaires : MM. C. Amiel, 5 p. 100. — C. Gaillermin, 8 p. 100. — Adjud., M. Francis Bussière-Chanut, à Cuisery, 8 p. 100 de rabais, après tirage au sort.

**Saône-et-Loire.** — 25 octobre. — *Sous-préfecture de Charolles.* — Travaux sur chemins. 1<sup>er</sup> lot. Saint-Bonnet-de-Joux. Chemin d'intérêt commun n° 114 et de grande communication n° 14. Construction de trottoirs dans la traversée de Saint-Bonnet-de-Joux, entre la gendarmerie et le chemin de fer de Beaubery à Montceau-les-Mines, sur 540 m. 80. Montant, 4.900 fr. Adjud., M. Chemarin, à Saint-Bonnet-de-Joux, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Jancy. Chemin de grande communication n° 59. Construction de bordures de trottoirs avec demi-caniveaux, dans la traverse de Jancy, sur une longueur de 126 mètres. Montant, 2.400 fr. Soumissionnaires : MM. Charitat, 3 p. 100. — Simon, 6 p. 100. — Maître frères, 6 p. 100. — Adjud., M. François Guillet, à Jancy, 9 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 22 octobre. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Etienne-de-Cuines. Réfection des couvertures en ardoises de bâtiments communaux. Montant, 5.145 fr. Soumissionnaires : MM. S. Magnin, 8 p. 100. — A. Millieux, 12 p. 100. — J. Trivero, 16 p. 100. — J.-P. Anselme, 10 p. 100. — Adjud., M. François Berthier, à Saint-Michel, 19 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 18 octobre. — *Mairie de Vaucluse.* — Projet de distribution et d'élévation d'eau potable. Montant, 33.000 fr. Soumissionnaires : MM. C. Nayral, F. Ballet, M. Gérin, L. Leydet, L. Demartiny, Association ouvrière de Marseille, prix du devis. — Adjud., M. Adolphe Gaud, 44, boulevard Baille, à Marseille, 1 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 23 octobre. — *Mairie de l'Isle-sur-Sorgue.* — Chemin rural du Bosquet. Chargement. Fourniture de pierres cassées et de matières d'agrégation. Montant, 3.913 fr. 90. Adjud., M. Augustin Clareton, au Thor, 1 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.**

**Rhône.** — Lundi 14 novembre, 2 h. 1/2. — *Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de 252 mètres cubes de chêne en plateaux, 85 mètres cubes d'orme en plateaux, 22 mètres cubes de frêne en plateaux, 3.650 mètres cubes de chêne en planches, 200 chênes en brins pour timons, 1.500 mètres carrés de peuplier en planches, 15 mètres cubes de peuplier en plateaux, 2.260 moyeux en orme. — Réadjudication des lots non adjugés le 5 décembre à 2 h. 1/2 de l'après-midi. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

**Rhône.** — Lundi 5 décembre, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments et ouvrages de fortification de la Chefferie de Lyon, pendant les années 1914 à 1916 incluse, savoir : Place de Lyon. 1<sup>re</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification, situés sur la rive droite de la Saône et ceux entre Saône et Rhône, compris sur le territoire de la commune de Lyon. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonneries, pavages, carrelages, dallages, travaux en ciment, couvertures en tuiles et en ardoises, asphaltes, bitumes et plantations. Montant, 60.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. Dépôt de garantie, 900 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie et objets mobiliers en bois. Montant, 12.500 fr. Cautionnement, 600 fr. Dépôt de garantie, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, fumisterie, poèlerie et objets mobiliers en fer ou en fonte. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, zinguerie, cuivrie, plomberie, conduites d'eau et de gaz. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, coalisation, goudronnage, tenture et vitrerie. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 2<sup>e</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés sur la rive gauche du Rhône. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, etc. Montant, 60.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. Dépôt de garantie, 900 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, etc. Montant, 18.500 fr. Cautionnement, 900 fr. Dépôt de garantie, 300 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, etc. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, etc. Montant, 7.500 fr. Cautionne-

ment, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 3<sup>e</sup> circonscription. Bâtiments militaires et ouvrages de fortification situés entre Saône et Rhône, en dehors de la commune de Lyon, y compris l'île-Barbe et le camp de Sathonay. 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, etc. Montant, 37.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. Dépôt de garantie, 600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, etc. Montant, 8.500 fr. Cautionnement, 400 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, etc. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Couvertures métalliques, etc. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, etc. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Camp de La Valbonne. Bâtiments militaires du camp. Lot unique comprenant tous les travaux. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 500 fr. Dépôt de garantie, 200 fr. — Place de Vienne. Bâtiments militaires de la place de Vienne y compris l'établissement d'Estressin. Lot unique comprenant tous les travaux. Montant, 16.500 fr. Cautionnement, 800 fr. Dépôt de garantie, 300 fr. — Renseignements dans les bureaux de la chefferie du génie à Lyon, 44, quai Gailleton, et dans les bureaux du génie des camps de La Valbonne et de Sathonay, et de la place de Vienne.

**Rhône.** — Mardi 29 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs et water-closets souterrains, place des Terreaux et place de la République. — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'urinoirs et de water-closets souterrains, place des Terreaux. Montant des travaux prévus, 30.538 fr. 63. Cautionnement, 3.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Construction d'urinoirs et de water-closets souterrains, place de la République. Montant des travaux prévus, 33.741 fr. 32. Cautionnement, 3.400 fr. — Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Allier.** — Dimanche 13 novembre, 1 h. — *Mairie de Besson.* — Chemin vicinal ordinaire n° 8. Construction entre le profil 23 (chemin vicinal ordinaire n° 6, aux Moraix) et les Rouyaux, sur 577 m. 30. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement à Moulins. Les soumissions devront être déposées avant le jour de l'adjudication. — Les pièces du projet sont communiquées tous les jours non fériés dans les bureaux de la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 12 novembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Chassagne-Montrachet. Projet d'adduction et de distribution d'eau potable. Montant, 41.578 fr. 10. A valoir, 3.421 fr. 90. Total, 45.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. Frais, 140 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte-d'Or.** — Jeudi 17 novembre, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Semur.* — Reconstruction du lavoir public actuel et établissement d'une conduite alimentaire en tuyaux de fonte, à Grésgny. Montant, 3.335 fr. 50. Cautionnement, 175 fr. Auteur du projet, M. Bonnard, conducteur voyer aux Laumes. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Doubs.** — Mardi 8 novembre, 10 h. 1/2. — *Mairie de Sancey-le-Grand.* — Construction d'un chalet de fromagerie. Montant, 19.555 fr. 79. Cautionnement, 670 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Goguely, architecte à Baume-les-Dames.

**Doubs.** — Mardi 8 novembre, 2 h. — *Mairie de Randevillers.* — Construction d'un chalet de fromagerie, d'une salle de mairie et d'un lavoir. Montant, 13.253 fr. 05. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. Goguely, architecte à Baume-les-Dames.

**Drôme.** — Jeudi 10 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Route nationale n° 7, de Paris à Antibes. Réfection des caniveaux pavés et remplacement des bordures de trottoirs détériorées dans la traverse de Saint-Vallier. Montant, 14.800 fr. Cautionnement, 425 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Clerc, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue Pasteur, à Valence. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire à Valence, 1, rue Pasteur.

**Drôme.** — Lundi 14 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Restauration des chaussées d'empierrement des routes départementales et chemins vicinaux, 26 lots. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef du département. — Renseignements à la préfecture.

**Drôme.** — Mercredi 7 décembre, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Adjudication des travaux d'entretien des bâtiments militaires et ouvrages de fortification, pendant les années 1914 à 1916 incluse, savoir : 1<sup>er</sup> lot. Place de Valence. Montant, 29.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Place de Romans. Montant, 7.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Place de Montélimar. Montant, 5.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et dans les bureaux du génie des places de Valence, Romans et Montélimar.

**Hautes-Alpes.** — Samedi 12 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 23. Construction aux abords du torrent de la Séveraissette, sur 442 mètres. Montant, 31.277 fr. 37. A valoir, 3.522 fr. 63. Total, 34.810 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, par l'agent voyer en chef, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture, bureau de l'agent voyer en chef.

**Haute-Loire.** — Dimanche 20 novembre, 2 h. — *Mairie de Saint-Pierre-Eynac.* — Captation et distribution d'eau pour les villages de Lardeyrol, Cellier, Chadaix. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Saint-Pierre-Eynac.

**Haute-Saône.** — Mardi 15 novembre, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — 1<sup>er</sup> lot. Argillières. Etablissement d'une galerie filtrante, d'un réservoir de distribution et d'une conduite en fonte amenant l'eau sur la place. Montant, 14.025 fr. 79. Cautionnement, 700 fr. Frais, 100 fr. 10. Auteur du projet, M. Colard, à Gray. — 2<sup>e</sup> lot. Margilly. Couverture du lavoir et construction d'une porte pour le cimetière. Montant, 2.123 fr. 03. Cautionnement, 100 fr. Frais, 46 fr. 20. Auteur du projet, M. Courvoisier, à Gray. — 3<sup>e</sup> lot.

Suaucourt. Couverture du lavoir de Pisseloup. Montant, 1.489 fr. 96. Cautionnement, 75 fr. Frais, 34 fr. 80. Auteur du projet, M. Courvoisier, à Gray. — 4<sup>e</sup> lot. Vantoux. Remplacement des abreuvoirs de Longeville. Montant, 1.620 fr. 99. Cautionnement, 80 fr. Frais, 33 fr. 60. Auteur du projet, M. Courvoisier, à Gray. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Jeudi 17 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement pendant les cinq années 1911 à 1915. Dépense annuelle, 12.160 fr. Somme à valoir, 480 fr. Ensemble, 14.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> division); 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Millot, ingénieur ordinaire, 3 bis, rue de Vallière, à Lons-le-Saunier, de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; 3<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Chevaux, ingénieur ordinaire, avenue Pasteur, à Dôle, de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

**Loire.** — Samedi 12 novembre, 3 h. — *Mairie de Firminy.* — Réfection des chaussées des rues du quartier de la Plantée. Montant, 10.600 fr. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Vendredi 11 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — Saint-Dier. Installation d'une école de filles. Montant, 32.253 fr. 35. Auteur du projet, M. Sauzet, architecte. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 20 novembre, 2 h. — *Mairie d'Hurigny.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 14.190 fr. 58. Cautionnement, 432 fr. 28. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Dutronc, architecte à Mâcon. — Renseignements à la mairie.

**Var.** — Dimanche 13 novembre, 2 h. — *Mairie de La Garde-Freynet.* — Construction d'un réservoir pour distribution d'eau potable. Montant, 35.629 fr. 40. A valoir, 3.470 fr. 60. Total, 40.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'ingénieur des ponts et chaussées de l'arrondissement de Toulon, 80, boulevard de Strasbourg.

**Var.** — Mercredi 23 novembre. — *Port de Toulon.* — Fourniture de 671 mc. de bois de frêne de Francs, dits de Bourgogne, équarris, en 3 lots égaux (jusqu'au 31 juillet 1911). Cautionnement, 1.490 fr. — Renseignements au port de Toulon.

**Vaucluse.** — Dimanche 13 novembre, 4 h. — *Mairie de Mazan.* — Couverture du canal d'arrosage du Bigour. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa des certificats, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 56101

VILLE DE LYON. — EMPRUNT MUNICIPAL DE 1880  
62<sup>e</sup> Tirage. — 15 Octobre 1910

Ce tirage comprend 45 obligations primées et 7.057 obligations remboursables au pair (100 francs).

Le numéro 141.031 est remboursable à 50.000 francs.

Les numéros 281.821, 668.896, 36.048, 63.643 sont remboursables à 1.000 francs, et 40 obligations, à 150 francs; leurs numéros sont publiés dans l'Annexe au *Bulletin Municipal Officiel* du 30 octobre, ainsi que la liste des 7.057 obligations remboursables au pair.

Le paiement des obligations primées et des obligations sorties au pair aura lieu à la Caisse Municipale, Hôtel de Ville, à partir du 15 janvier 1911.

SPECTACLES

**THÉÂTRE DE L'HORLOGE** Tous les soirs, le plus joyeux spectacle, *Paillason*, vaudeville militaire en 4 tableaux, deux heures et demie de fou rire. Dimanches et fêtes, matinées à prix réduits. — L'Horloge ne représente que des pièces inédites à Lyon.

**SALON D'AUTOMNE** (Artistes Lyonnais), Palais municipal des Expositions, quai de Bondy. — Ouvert jusqu'au 30 novembre. — Entrée. 0 fr. 60.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (8, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (98, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail — LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

Fournisseurs  
de la Construction

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,  
POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRÈRES. Fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandes, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

"STORES BAUMANN"

Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT  
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE  
ISÈRE, LOIRE, SAONE ET-LOIRE, AIN, COTE-D'OR  
Catalogues — Études — Dessins

AU CHINOIS 11, rue Centrale  
LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION  
VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal émaillé, malléable et estampé, remplaçant la faïence, le marbre, la peinture laquée, etc. pour murs et plafonds de salles d'opérations, hôpitaux, cliniques, salles de bains, cuisines, laboratoires, alimentations diverses, etc. Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN & Co, seul dépositaire  
9, Rue Boissac, LYON  
Envoi d'Echantillons et Dessins

FIAT



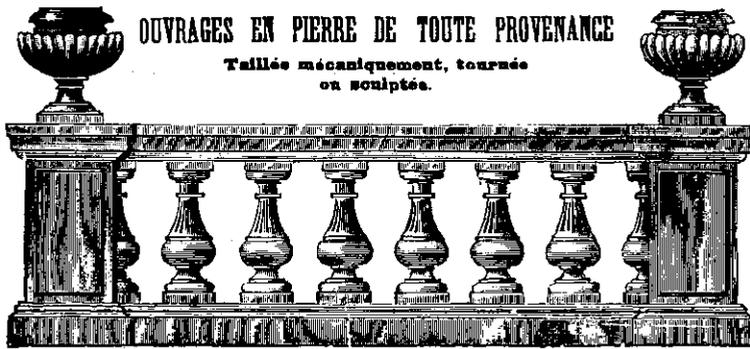
Stores Baumann à l'École de Viarmes (S.-et-O.)

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

**BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)**

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

## A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingenieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur  
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque  
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir

3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

## BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

**LOI DU 8 AVRIL 1910**

modifiant les tarifs établis sur les successions et  
donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le  
timbre des affiches, et modérant les rigueurs des  
lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

NOUVEAUX

## Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FÉLICE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour  
forages, expertises pour plantations  
et placement de poteaux, perches à  
houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

# THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON